



CONTRIBUTION A L'INITIATIVE REGIONALE POUR LA PROTECTION DES RECIFS CORALLIENS DANS LE PACIFIQUE SUD



Pays	SAMOA, COOK ISLANDS, SOLOMON ISLANDS, FIDJI, VANUATU, KIRIBATI, TONGA, TUVALU, WALLIS ET FUTUNA ¹, NOUVELLE CALÉDONIE² , POLYNÉSIE FRANÇAISE²
Bénéficiaires	Conservation International
Institution française	Ministère des Affaires Etrangères et AFD
Thématique	Mixte : biodiversité et eaux internationales
Secteur d'application	Ecosystèmes marins
Signature de convention	non signée
Durée prévue	3 ans
Coût total	8,7 M Euros
Contribution FFEM	2,0 M Euros



Le projet vise à protéger la biodiversité des récifs coralliens du Pacifique Sud et à les gérer de manière durable pour favoriser le développement des petits pays insulaires. La constitution d'un réseau international mêlant des pays plus ou moins développés servira également cet objectif.

This project is designed to protect the biodiversity of coral reefs in the South Pacific and to manage them sustainably, in order to support the development of small island states. The creation of an international network associating developed and less developed countries will also help to achieve this objective.

1. Contexte et objectifs du projet

► Contexte :

L'objet du projet est de favoriser le développement des petits pays insulaires du Pacifique Sud par la protection et la valorisation des récifs coralliens du Pacifique qui sont parmi les plus diversifiés du monde.

Le Pacifique héberge 40 % de la surface totale en récifs coralliens de la planète. Ces récifs sont essentiels à la fois au développement (pêche, aquaculture, tourisme) et à la survie même de certaines îles (protection du littoral). Cependant, ils subissent d'importantes agressions d'origine locale (surexploitation, extraction, pollutions,...) ou globale (cyclone, maladies,...). La France a une responsabilité vis à vis de ces récifs compte tenu de sa souveraineté dans cette partie du monde. Elle se doit donc de répondre à l'appel des petits Etats Insulaires du Pacifique qui demandent à la communauté internationale les moyens de gérer durablement ces écosystèmes.

En plus des bénéfices directs liés à la conservation des récifs coralliens, cette initiative, à l'origine d'un réseau international, est conçue comme un vecteur d'intégration régionale entre états développés (Australie, Nouvelle Zélande, CTOM) et pays en voie de développement du Pacifique.

1) CTOM français éligible au FFEM..

2) CTOM français inclus dans l'initiative au titre d'actions prises en charge par les apports financiers des ONGs WWF, UNF et CI.

Ce projet engageant de nombreux partenaires (AFD, MAE, WWF, CI,..) est organisé en 3 composantes principales :

- Aires Marines Protégées (AMP) et gestion des bassins versants (volet pris en charge par le FFEM),
- Connaissance, gestion, restauration et valorisation des écosystèmes coralliens,
- Coordination, capitalisation, communication et vulgarisation.

► Bénéfices attendus du projet

- **Socio-économiques** : Stabilisation des revenus de la pêche. Développement de l'aquaculture d'alevins pour l'aquariophilie. Recherches pharmacologiques autour des potentialités de l'algue brune.
- **Ecologiques** : Conservation d'un centre mondial de biodiversité corallienne.
- **Institutionnels** : Création d'un réseau international de protection des coraux.

2. Descriptif du projet

Le FFEM soutient particulièrement les deux composantes du premier volet de ce projet :

1. Développement des Aires Marines Protégées (AMP) :

- Définition des zones les plus sensibles du Pacifique (inventaires, études,..) pour définir un plan d'action.
- Appui à la gestion des AMP.
- Création participative de nouvelles AMP.
- Exportation du Plan de Gestion des Espaces Marins, développé en Polynésie française, basé sur l'adhésion des communautés locales.
- Réseau de gestionnaires afin qu'ils partagent leurs expériences.

2. Limitation de l'érosion des bassins versants pour éviter l'asphyxie des coraux par les sédiments :

- Synthèse des nombreuses études d'aménagement des bassins versants dans des conditions similaires.
- Analyse des projets existants pour bénéficier de leurs expériences.
- Cartographie des zones à risques majeurs d'érosion.
- Réseau de parcelles de suivi de lutte contre l'érosion par revégétalisation et restauration écologique.
- Aménagement participatif des bassins versants et scénarii d'aménagement du territoire impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Ce volet est cofinancé par le WWF pour le premier axe et par CI pour l'ensemble du volet. L'AFD est le principal bailleur des deux autres volets qui visent à une meilleure connaissance des milieux et de leurs potentialités de développement économique (aquaculture, pharmacologie, etc..) ainsi qu'à la coordination de l'ensemble du projet. A ces volets s'associent notamment le Ministère des Affaires Etrangères et le Fonds Pacifique.

3. Justification d'une intervention du FFEM

- Conservation d'un patrimoine corallien unique.
- Développement local par la pérennisation de la ressource halieutique et mise en place de nouvelles formes d'exploitation de la ressource marine (aquaculture,...).
- Capitalisation de connaissances par le biais d'un réseau de gestionnaires.
- Programme engageant de nombreux acteurs francophones et anglophones, création d'un réseau international.
- Reproductibilité des plans d'aménagement marins et des bassins versants.